



Vérificateur général
MANITOBA

Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba

Audits des comptes publics et d'autres états financiers

VERSION DU SITE WEB



Décember 2024

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

La traduction de ce rapport a été
fournie par le Service de traduction
du Manitoba. En cas d'incohérence,
se reporter à la version anglaise.

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Table des matières

Observations du vérificateur général	1
Introduction	3
1 Les problèmes ayant pesé sur l'audit des comptes publics cette année	5
1.1 Des améliorations sont requises dans l'exercice des responsabilités de la direction à l'égard de la préparation des états financiers et des contrôles	6
1.2 Réserve due à l'insuffisance des éléments probants présentés à l'appui de l'information fournie par voie de notes	7
1.3 Faiblesses dans la préparation des états financiers et l'environnement de contrôle	8
2 Les défis rencontrés dans la mise en œuvre des nouvelles normes comptables	9
2.1 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : aucune limitation de l'étendue des travaux en 2024, mais des problèmes persistent	10
2.2 Amélioration de la présentation des instruments financiers et des notes d'accompagnement au cours de la deuxième année	11
2.3 La mise en œuvre de nouvelles normes comptables exige des communications claires avec les ministères	11
3 Comprendre les informations importantes à fournir par voie de notes	14
3.1 Obligations contractuelles et droits contractuels	15
3.2 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	15
3.3 Passifs éventuels	17
4 Le processus de consolidation existant accroît le risque d'erreurs dans l'information financière et entraîne des retards	18
4.1 Aperçu du processus de consolidation et des risques connexes	18
4.2 Problèmes constatés concernant le processus de consolidation	20
4.3 Incidences de la déficience du processus de consolidation	21
5 Des mesures sont nécessaires pour permettre à la Province de préparer des informations financières exactes en temps voulu	23
5.1 Renforcer les compétences en matière de préparation de l'information financière par la dotation en personnel et la formation	24
5.2 Mettre en œuvre un processus d'examen rigoureux favorisant une consolidation exacte de l'information	24
5.3 Remédier aux déficiences pour assurer la réussite de la mise en œuvre du système de PRE	25
5.4 Faire appel à des ressources externes pour obtenir un soutien supplémentaire	26
6 Suivi de l'état de mise en application de nos recommandations passées	26
7 Résultats de nos autres audits d'états financiers pour 2023-2024	29

Réponse des responsables	35
Annexe A - Rapport de l'auditeur indépendant	39
Annexe B - Extraits des états financiers résumés	47
Annexe C - Horaire 8 des états financiers résumés	49

Commentaires du vérificateur général

Chaque année, nous auditons les états financiers sommaires de la Province du Manitoba et de diverses autres entités contrôlées par le gouvernement et apparentées. Le présent rapport donne un aperçu de notre travail d'audit des états financiers pour 2023-2024, y compris nos observations sur les principaux enjeux.

Pour les six exercices passés, nous avons émis une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers sommaires. Cet exercice est donc la septième année consécutive où nous émettons une opinion avec réserve. Cette année, le motif d'une telle réserve est que la Province n'a pas été en mesure de fournir suffisamment d'éléments probants à l'appui des montants divulgués, tant pour les obligations contractuelles que pour les droits contractuels.



Au cours de l'audit de 2024, nous avons observé des faiblesses importantes dans la préparation des états financiers et l'environnement de contrôle. Nous avons relevé un nombre sans précédent d'erreurs qui ont dû être corrigées par la Province au cours de l'audit. Bon nombre de ces problèmes étaient liés aux processus utilisés par la Province pour consolider dans les états financiers sommaires l'information financière provenant des ministères et d'autres entités du secteur public.

La Province peut résoudre ces problèmes en renforçant sa capacité à produire des informations financières fiables et en renforçant ses contrôles internes.

Je tiens à saluer le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor – y compris le Bureau du contrôleur provincial – et tous les autres intervenants qui ont participé à la préparation de l'information financière dans les entités contrôlées par le gouvernement et apparentées. Votre coopération et votre soutien ont été extrêmement utiles. Je veux également remercier les membres de mon équipe de leur professionnalisme et de leur excellent travail dans la réalisation des audits des états financiers et la préparation du présent rapport.

Original signé par :

Tyson Shtykalo, FCPA, FCA
Vérificateur général

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Introduction

La Loi sur le vérificateur général fait du vérificateur général un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. Elle énonce les responsabilités conférées au vérificateur général, notamment :

- indiquer à l'intention de l'Assemblée législative si les états financiers sommaires compris dans les comptes publics présentent fidèlement la situation financière du gouvernement, conformément aux conventions comptables énoncées dans ces états financiers sommaires;
- auditer les états financiers et d'autres informations financières de certaines entités relevant du périmètre comptable du gouvernement et les autres états que le ministre des Finances lui présente, le cas échéant, aux fins d'audit;
- fournir à l'Assemblée législative, de manière indépendante, des garanties, des conseils et des renseignements;
- présenter chaque année à l'Assemblée législative les résultats de nos travaux d'audit d'états financiers.

Périmètre comptable du gouvernement (PCG)

Le PCG englobe tous les fonds, les organismes et les entreprises publiques qui relèvent du gouvernement. Ces entités comprennent les divisions scolaires, les universités, les offices régionaux de la santé, les entreprises publiques (par exemple, Manitoba Hydro) et d'autres entités financées par la Province et contrôlées par le gouvernement. Le PCG compte plus de 120 entités.

Comptes publics de la Province du Manitoba

Les comptes publics de la Province du Manitoba sont préparés chaque année conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et renferment en 2024 les éléments suivants :

- **Les commentaires et les analyses des états financiers et les autres observations de la direction**

Les commentaires et les analyses des états financiers sont préparés par la direction (la Province du Manitoba) pour aider les utilisateurs à mieux comprendre l'information financière incluse dans les états financiers sommaires. Ils comprennent des commentaires et des analyses sur les montants, les liens et les écarts sous-jacents des états financiers présentés. Les commentaires et les analyses des états financiers ainsi que les autres observations de la direction ne font pas l'objet d'un audit; néanmoins, les normes d'audit requièrent que nous les examinions afin de nous assurer qu'ils ne présentent pas d'incohérences significatives avec les états audités qui les accompagnent.

- **Les états financiers sommaires**

Les états financiers sommaires, parfois appelés « comptes publics », sont les états financiers consolidés de la Province du Manitoba (la « Province »). Ils sont préparés par le contrôleur provincial et intégrés au rapport annuel sur les comptes publics, comme le stipule l'alinéa 65(1)a) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Ces états sont présentés en s'appuyant sur les normes comptables du secteur public (NCSP), qui sont les normes comptables canadiennes utilisées par les gouvernements

et les organismes gouvernementaux. Le vérificateur général est désigné comme l'auditeur de ces états en vertu de *la Loi sur la gestion des finances publiques* et de *la Loi sur le vérificateur général*. Nous réalisons l'audit des états financiers sommaires et émettons une opinion du vérificateur conformément aux normes canadiennes d'audit. Notre audit vise à obtenir une assurance raisonnable permettant d'émettre une opinion sur le fait que les états financiers sommaires sont exempts d'inexactitudes importantes ou pas.

- **L'information prescrite en vertu de la loi**

Plusieurs lois, dont la Loi sur la gestion des finances publiques, exigent l'inclusion de certains renseignements ou rapports dans les comptes publics. La plupart de ces rapports ne sont assujettis à aucune exigence en matière d'audit; néanmoins, nous réalisons l'audit des deux rapports complémentaires suivants, comme le prévoit la législation :

- l'état des transferts et le solde des comptes du compte de stabilisation des revenus;
- l'état des dépenses pour des services de santé (hospitaliers, médicaux et autres) dans le cadre du Régime d'assurance-maladie du Manitoba.

Autres états financiers et renseignements financiers audités

La loi exige du vérificateur général qu'il audite les états financiers et d'autres renseignements financiers de certains organismes relevant du PCG. La direction d'autres entités fait également appel à nous pour auditer leurs états financiers et d'autres renseignements financiers les concernant.

En 2024, nous avons audité les états financiers de douze entités, dont six faisaient partie du PCG. Toutes les autres entités du secteur public relevant du PCG sont auditées par des cabinets d'audit externes. Bien que n'entrant pas dans le PCG, quatre régimes de retraite du secteur public ont aussi été audités par nos soins, de même que la Caisse d'assurance collective de la fonction publique et le Fonds des affaires du Nord.

Divulgence de la rémunération dans le secteur public

La divulgation de la rémunération dans le secteur public est un exemple d'un autre type d'information financière que nous auditons. *La Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public* exige que la Province du Manitoba ainsi que l'ensemble des organismes du gouvernement et du secteur public préparent une déclaration annuelle auditée des membres du personnel et des conseils d'administration dont la rémunération est supérieure à un seuil de déclaration de la rémunération. Ce seuil pour l'exercice clos le 31 mars 2024 était de 85 000 \$.

Résultats de nos audits d'états financiers pour cet exercice

Dans le présent rapport à l'Assemblée législative sur notre travail d'audit d'états financiers, nous exposons les résultats de nos audits d'états financiers de 2023-2024 et envisageons l'exercice à venir. Cela inclut l'analyse des points suivants :

- Les problèmes ayant pesé sur l'audit des comptes publics cette année (**SECTION 1**).
- Les défis rencontrés dans la mise en œuvre des nouvelles normes comptables (**SECTION 2**).
- Comprendre les informations importantes à fournir par voie de notes (**SECTION 3**).
- Le processus de consolidation existant accroît le risque d'erreurs dans l'information financière et entraîne des retards (**SECTION 4**).
- Des mesures sont nécessaires pour permettre à la Province de préparer des informations financières exactes en temps voulu (**SECTION 5**).
- Le suivi de l'état de mise en application de nos recommandations passées (**SECTION 6**).
- Les résultats de nos autres audits d'états financiers pour 2023-2024 (**SECTION 7**).

1 Les problèmes ayant pesé sur l'audit des comptes publics cette année

Il est encore difficile pour la Province du Manitoba (la Province) de respecter l'échéance du 30 septembre prévue par la loi qui s'applique au dépôt des états financiers sommaires. Dans nos deux derniers rapports à l'Assemblée législative sur notre travail d'audit des états financiers, nous faisons part de nos préoccupations concernant la nécessité d'apporter des améliorations dans les domaines suivants :

- les processus de préparation des états financiers, y compris la consolidation de l'information financière;
- les contrôles des opérations financières.

Nous continuons de constater des problèmes dans ces domaines. Dans notre rapport de décembre 2023, *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*, nous faisons part de notre inquiétude concernant le manque généralisé de préparation à l'audit de la province, qui avait retardé l'achèvement de notre audit des états financiers sommaires. La Province s'est engagée à améliorer sa préparation à l'audit, mais une rotation considérable au sein du Bureau du contrôleur provincial, en particulier le départ de la contrôlease provinciale à mi-parcours de l'audit, nous a menés à constater cette année encore un manque de préparation à l'audit.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons assorti notre opinion d'audit d'une réserve en raison d'une limitation de l'étendue des travaux, la Province n'ayant pas été en mesure de nous fournir suffisamment d'éléments probants à l'appui des montants comptabilisés dans ses états financiers. L'an dernier, nous avons émis une réserve concernant l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (voir la **SECTION 2.1**) et, cette année, nous avons émis une réserve en raison de l'incapacité de la Province à nous fournir des éléments probants suffisants pour l'audit de l'information qu'elle devait fournir sur ses obligations et droits contractuels (voir la **SECTION 1.2**). **LA SECTION 2** du présent rapport fait état des problèmes

rencontrés par la Province dans la mise en œuvre des nouvelles normes comptables. La **SECTION 4** traite des préoccupations liées au processus de consolidation.

1.1 Des améliorations sont requises dans l'exercice des responsabilités de la direction à l'égard de la préparation des états financiers et des contrôles

La *Loi sur l'administration financière* exige du contrôleur provincial qu'il prépare les états financiers conformément aux instructions du ministre des Finances. Le vérificateur général est responsable de l'audit des états financiers de la Province. Les rôles de l'auditeur et du préparateur sont des responsabilités clairement définies par les normes canadiennes d'audit. En vertu de ces normes, la direction est chargée de préparer l'information financière et de veiller à ce que des contrôles appropriés soient en place. En tant qu'auditeur, notre rôle est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la direction sont établis conformément aux normes comptables du secteur public (NCSP) et ne comportent pas d'erreurs significatives. Les auditeurs examinent les contrôles internes, la méthode comptable et l'information financière préparée par la direction pour nous aider à former notre opinion.

Nous avons constaté que la Province ne s'acquittait pas de toutes les responsabilités incombant à la direction tel que prévu dans les normes canadiennes d'audit afin de préparer les états financiers et de veiller à ce que des contrôles appropriés soient en place.

Comme cela est indiqué dans diverses sections du présent rapport, la direction ne s'est pas acquittée des responsabilités suivantes :

- Obtenir tous les renseignements pertinents nécessaires à la préparation des états financiers sommaires consolidés. La Province n'a pas été en mesure de fournir suffisamment d'éléments probants à l'appui des informations à présenter sur les obligations contractuelles et les droits contractuels, ce qui a donné lieu à notre réserve. (voir la **SECTION 1.2**)
- Disposer de processus adéquats pour s'assurer que l'information utilisée dans les états financiers était exacte. Nous avons relevé de nombreuses erreurs dans les états financiers qui nous ont été présentés aux fins de l'audit, comme cela est indiqué à la **SECTION 1.3**. Nous avons constaté que des problèmes liés au processus de consolidation avaient également entraîné des erreurs dans les états financiers, tel qu'indiqué à la **SECTION 4.2**.
- Examiner les processus de contrôle pour s'assurer qu'ils sont correctement conçus et mis en œuvre afin de réduire le risque d'inexactitude importante dû à la fraude et à l'erreur. Nous avons continué de constater un certain nombre de faiblesses du contrôle, et la majorité de nos recommandations antérieures relatives à ces faiblesses n'ont pas été mises en œuvre, tel qu'indiqué à la **SECTION 1.3**.
- Préparer l'information conformément aux exigences des NCSP. Nous avons observé qu'un grand nombre des erreurs relevées dans les états financiers qui nous ont été présentés concernaient l'application des NCSP (**SECTION 1.3**). Nous avons constaté que la Province rencontrait toujours des problèmes pour mettre en œuvre les nouvelles NCSP, comme nous l'expliquons à la **SECTION 2**.
- La Province a mis en place des processus d'examen pour s'assurer que l'information financière était exacte et préparée conformément aux normes avant de la fournir à l'auditeur. Les erreurs relevées à la **SECTION 1.3**

et l'absence de documents à l'appui que nous avons constatée à la **SECTION 1.2** soulignent l'insuffisance de l'examen qui a précédé la présentation de l'information financière.

1.2 Réserve due à l'insuffisance des éléments probants présentés à l'appui de l'information fournie par voie de notes

Cette année, nous avons constaté que la Province n'avait pas été en mesure de fournir suffisamment d'éléments probants à l'appui des montants divulgués, tant pour les obligations contractuelles que pour les droits contractuels (voir la **SECTION 3.1**).

Nous avons donc émis une réserve en raison d'une limitation de l'étendue des travaux concernant les deux notes. Le fondement de notre opinion avec réserve est reproduit à **L'ANNEXE A**.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons assorti notre opinion d'une réserve en raison de l'insuffisance des éléments probants à l'appui de montants indiqués. La Province n'a pas pu justifier les montants communiqués dans ses états financiers, et ce, pour diverses raisons courantes, notamment :

- L'information doit être compilée à partir de nombreuses sources. Le Bureau du contrôleur provincial a fourni des instructions peu claires quant aux renseignements à transmettre pour les états financiers sommaires.
- Les personnes chargées de préparer l'information en vue des états sommaires ne vérifient pas que les renseignements fournis sont corrects et pertinents.
- Aucun examen n'a lieu pour s'assurer que l'information fournie correspond aux documents justificatifs (par exemple, un contrat de 10 millions de dollars est enregistré comme un engagement de 5 millions de dollars).

Qu'est-ce qu'une opinion avec réserve?

L'opinion d'audit est la communication la plus importante que peut avoir un auditeur avec les utilisateurs des états financiers. Une opinion avec réserve indique aux utilisateurs les points où ils doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils s'appuient sur les états financiers auxquels l'opinion est jointe. L'émission d'une réserve pour un rapport d'audit n'est pas censée se produire régulièrement et constitue pour les utilisateurs des états financiers un avertissement que certaines informations n'ont pas pu être auditées et qu'elles peuvent donc ne pas être fiables.

Il existe deux types d'opinions avec réserve :

Limitation de l'étendue des travaux : Une telle limitation se produit lorsqu'un auditeur n'est pas en mesure de recueillir des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour un aspect important des états financiers. Le rapport d'audit expliquera les motifs de cette limitation. Nos réserves concernant l'information fournie par voie de notes cette année et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 mars 2023 étaient des limitations de l'étendue des travaux.

Inexactitudes importantes : On estime qu'il existe des inexactitudes importantes lorsqu'un auditeur conclut que les états financiers contiennent des inexactitudes qui, prises individuellement ou dans leur ensemble, sont importantes, mais non généralisées. Dans ce cas, le rapport d'audit décrira l'erreur. Nous avons émis des opinions avec réserve pour des inexactitudes importantes liées à des divergences avec les principes comptables généralement reconnus dans les états financiers sommaires pour les exercices clos les 31 mars 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

1.3 Faiblesses dans la préparation des états financiers et l'environnement de contrôle

Préparation des états financiers

Nous continuons de constater que la Province ne consacre pas suffisamment d'activités de planification, de temps et de personnel à la préparation des états financiers sommaires.

Au cours de l'audit de 2024, nous avons relevé un nombre sans précédent d'erreurs dans les informations et les états financiers présentés pour l'audit. Des ajustements comptables totalisant plusieurs centaines de millions de dollars ont été nécessaires pour corriger les montants présentés dans les états financiers sommaires. En outre, nous avons relevé de nombreux problèmes liés au processus de consolidation, qui sont examinés plus en détail à la **SECTION 4**.

Nous avons observé que, dans de nombreux cas, les montants enregistrés dans les registres comptables n'étaient pas suffisamment étayés ou ne correspondaient pas aux documents justificatifs. Cela témoigne :

- d'un manque de compréhension de ce qui est requis pour étayer les registres financiers;
- d'un examen insuffisant des informations préparées pour étayer les registres financiers;
- de contrôles insuffisants des rapports financiers.

L'ampleur des erreurs, leur nombre et l'absence de documents justificatifs ont contribué à retarder la réception des états financiers définitifs. Pour la deuxième année consécutive, la Province a publié les états financiers le dernier jour ouvrable avant la date limite fixée par la loi.

Nous nous inquiétons de l'absence d'amélioration concernant les problèmes liés à la préparation des états financiers, qui risquent ainsi de s'aggraver. En conséquence, la Province pourrait ne pas être en mesure de publier ses comptes publics dans les délais prescrits par la loi. En outre, l'insuffisance des éléments étayant les états financiers pourrait devenir telle que nous ne serions pas en mesure de fournir une opinion sur les états financiers dans leur ensemble.

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est l'ensemble des normes, des processus et des structures ainsi que des attitudes et des compétences qui sous-tendent la mise en œuvre des contrôles financiers internes à l'échelle de l'organisation. L'environnement de contrôle joue un rôle important dans l'établissement des bases nécessaires à la mise en œuvre et l'exécution efficaces des contrôles internes.

Le nombre de problèmes que nous avons soulevés dans les lettres de recommandations des années précédentes témoigne des faiblesses importantes dans l'environnement de contrôle. Au cours de cet audit, nous avons identifié 40 nouveaux problèmes et assuré le suivi de 52 recommandations précédemment adressées au Bureau du contrôleur provincial (le BCP) et à divers ministères. Sur ces 52 recommandations, seules 18 (35 %) ont été mises en œuvre. Tel qu'indiqué ci-avant, nous continuons de constater un nombre considérable d'erreurs.

Des contrôles efficaces devraient permettre de prévenir et de détecter les erreurs dans l'information financière, de protéger les actifs et d'empêcher les dépenses non autorisées. Un environnement de contrôle déficient peut conduire à ce que des erreurs ne soient pas détectées avant la tenue de notre audit. Bien que la direction puisse corriger les erreurs que nous détectons, le fait de ne pas les avoir repérées plus tôt a plusieurs effets néfastes, notamment :

- le risque que des informations financières inexactes et non auditées (y compris des rapports trimestriels) soient utilisées pour la prise de décision (voir l'exemple à la **SECTION 4.2**);
- des retards dans l'achèvement de l'audit des états financiers sommaires en fin d'exercice – en effet, une fois que les auditeurs ont identifié des erreurs, ils doivent en discuter avec la direction, puis examiner les corrections apportées par cette dernière;
- une augmentation des procédures d'audit et des tests, car le risque d'audit est plus élevé lorsque les contrôles ne sont pas fiables et que nous trouvons des erreurs significatives. Cela retarde l'achèvement de notre audit et mobilise nos ressources, qui pourraient être utilisées pour d'autres audits.

2 Les défis rencontrés dans la mise en œuvre des nouvelles normes comptables

Dans la plupart des gouvernements et des organisations, la mise en œuvre de nouvelles normes comptables accroît le risque d'erreurs dans les états financiers pour les raisons suivantes :

- Les exigences liées à ces normes sont mal connues.
- Des changements aux processus et aux systèmes peuvent être nécessaires.
- De nouvelles décisions et des jugements s'imposent.

Ajoutée à la faiblesse de l'environnement de contrôle relevée à la **SECTION 1**, la mise en œuvre de nouvelles normes accroît encore le risque d'erreurs. Nous avons relevé des problèmes importants concernant l'adoption en 2023 de deux nouvelles normes (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et instruments financiers). Nous faisons le suivi dans ces domaines aux **SECTIONS 2.1** et **2.2**.

Une nouvelle norme sur les revenus a été adoptée par la Province du Manitoba (la Province) en 2024 et est analysée à la **SECTION 2.3**.

2.1 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : aucune limitation de l'étendue des travaux en 2024, mais des problèmes persistent

La Province a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public (NCSP) relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Dans notre rapport d'audit de 2023, nous avons émis une opinion avec réserve du fait que la Province n'avait pas fourni suffisamment d'éléments probants pour étayer l'évaluation et l'exhaustivité de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Nous avons également adressé à la direction une lettre contenant deux recommandations pour l'aider à préparer l'audit de 2024.

Cette année, au cours de l'audit, nous avons reçu des éléments probants supplémentaires à l'appui des estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 mars 2023 ainsi que des éléments étayant les estimations au 31 mars 2024. En raison de la préparation des éléments probants à l'appui des soldes de ces obligations pour 2023, les montants comparatifs de ces obligations (non audités) inclus aux états financiers sommaires de l'exercice précédent ont été retraités.

2.1.1 Retards et erreurs dans la préparation des estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'information complète relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour la fin de l'exercice 2024 n'a pas été préparée en temps voulu et nous y avons relevé plusieurs erreurs. Bien que nous ayons pu émettre une opinion sans réserve concernant ces obligations, nous avons tout de même relevé plusieurs problèmes importants :

- Un changement de l'estimation des coûts dû à une erreur a été traité comme un changement d'hypothèse et n'a pas été correctement appliqué à l'année d'adoption. Cette erreur a été corrigée par la suite.
- Un taux d'actualisation incorrect a été utilisé pour l'évaluation initiale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette erreur a été corrigée par la suite (voir la définition des **flux de trésorerie actualisés** à la **SECTION 3.2**).
- Au cours de l'exercice passé, nous avons constaté que certains ministères s'appuyaient sur les modèles d'estimation des coûts d'autres ministères. Nous avons observé qu'aucun processus n'avait été élaboré de manière centralisée pour le partage entre les ministères des mises à jour apportées à l'estimation des coûts, ce qui a entraîné une erreur que nous avons détectée en 2024.
- Les notes d'accompagnement nous ont été communiquées très tardivement au cours du processus d'audit et comportaient des erreurs.

2.2 Amélioration de la présentation des instruments financiers et des notes d'accompagnement au cours de la deuxième année

La Province a également adopté en 2023 la nouvelle norme sur les instruments financiers des NCSP. Dans notre rapport de décembre 2023, *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*, nous avons relevé certains points à améliorer concernant la présentation de la section des états financiers consacrée aux instruments financiers et les notes d'accompagnement connexes.

En 2023, la Province avait présenté les gains et pertes nets de réévaluation dans le seul état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Les NCSP exigent que ces gains et pertes soient présentés séparément, avec des sous-totaux pour les gains ou pertes réalisés et ceux non réalisés. Ainsi, les utilisateurs peuvent voir le montant des gains et des pertes de réévaluation qui ont été réalisés au cours de l'exercice, ce qui influe sur le déficit ou l'excédent d'exploitation annuel. Ces gains et pertes réalisés et non réalisés sont désormais présentés séparément dans les états financiers au 31 mars 2024. **L'ANNEXE B** illustre les changements intervenus en 2024 par rapport à l'état de 2023.

Dans notre rapport de 2023, nous avons également relevé des domaines dans lesquels les notes des états financiers relatives à la gestion des risques et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés par la Province n'étaient pas tout à fait conformes aux exigences découlant des NCSP. En 2024, la Province a élargi les notes sur les risques liés aux instruments financiers afin de présenter aux utilisateurs de meilleures informations correspondant davantage aux exigences des NCSP. Ces informations permettent désormais aux utilisateurs de mieux comprendre les risques financiers auxquels la Province est confrontée et sa façon de les gérer. La Note 12 des états financiers sommaires fournit des informations améliorées sur les risques.

Bien que la plupart des problèmes que nous avons soulevés en 2023 aient été traités, des améliorations supplémentaires sont nécessaires dans d'autres domaines. Par exemple, l'inclusion d'analyses de sensibilité portant sur d'autres facteurs que le risque de taux d'intérêt et une discussion sur le risque de prix renseigneraient davantage l'utilisateur sur ces risques.

2.3 La mise en œuvre de nouvelles normes comptables exige des communications claires avec les ministères

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Province était tenue d'adopter une nouvelle NCSP – SP 3400 – Revenus. Cette norme fournit aux gouvernements des orientations sur la manière de comptabiliser les recettes liées à de nombreux flux de revenus généraux. En ce qui concerne la Province, la plupart des revenus généraux du gouvernement sont comptabilisés dans l'état d'exploitation sous la rubrique des droits et autres recettes (« Fees and Other Revenues »), avec un total de 2 690 millions de dollars en 2024.

Figure 1

Droits et autres recettes concernés par la norme SP 3400		
Droits et autres recettes	Solde de 2024 (millions de dollars)	Solde de 2023 (millions de dollars)
Frais de service et autres frais divers	1 790 \$	1 710 \$
Droits de scolarité	465 \$	446 \$
Permis et droits – automobiles et transport routier	256 \$	178 \$
Amendes et coûts et autres frais juridiques	63 \$	47 \$
Loyer de l'énergie hydroélectrique	51 \$	71 \$
Parcs, foresterie et autres frais de conservation	44 \$	35 \$
Minéraux et pétrole	21 \$	25 \$
TOTAL	2 690 \$	2 512 \$

2.3.1 Incidences de la modification de la comptabilisation des recette

La nouvelle norme sur les revenus fournit des orientations et des éclaircissements sur la manière de comptabiliser les recettes, de sorte que l'application soit uniforme à l'échelle des gouvernements. Avant l'adoption de cette norme, les NCSP ne contenaient pas d'indications spécifiques sur ces recettes, hormis une définition de ce qui est considéré comme un revenu (une « recette »). Dans la pratique, la plupart des gouvernements appliquaient des normes comptables similaires à celles utilisées dans le secteur privé. L'adoption de la nouvelle norme a nécessité un examen approfondi des flux de revenus et des méthodes comptables afin d'en assurer la conformité. Étant donné que la nouvelle norme présente de nombreuses similitudes avec les normes du secteur privé, elle n'a pas entraîné de changements significatifs en matière de comptabilisation des recettes.

En 2023, la Province a été dans l'obligation d'adopter deux nouvelles normes comptables (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et instruments financiers). Ces normes étaient complexes et leur adoption a entraîné d'importants problèmes de comptabilité et d'audit justifiant notamment l'émission

d'une opinion avec réserve sur les comptes publics relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (voir la **SECTION 2.1**).

Le passage à la nouvelle norme sur les revenus a été moins complexe et n'a pas eu d'incidences significatives similaires sur l'audit. Nous n'avons pas relevé d'erreurs significatives à cet égard au cours de notre audit. Toutefois, nous avons relevé un certain nombre de petites erreurs liées aux recettes.

La comptabilité d'exercice n'est pas utilisée de manière uniforme

L'un des principes fondamentaux de la présentation de l'information financière selon les NCSP est la comptabilité d'exercice, selon laquelle les recettes et les dépenses sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont encourues, et non selon la méthode de la comptabilité de caisse. La nouvelle norme sur les recettes clarifie davantage la manière de comptabiliser les recettes selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dans notre échantillonnage des droits et autres revenus, nous avons constaté que certains ministères continuaient de comptabiliser certains flux de revenus plus modestes selon la méthode de la comptabilité de caisse, c'est-à-dire au moment de la réception des fonds, plutôt qu'au moment où les obligations de prestation liées aux recettes étaient remplies.

Comptabilisation des recettes

Selon la nouvelle norme sur les revenus, les recettes que la Province tire d'une opération d'échange avec contrepartie sont comptabilisées lorsque l'obligation de prestation a été satisfaite.

Obligation de prestation

Une obligation de prestation est un engagement à fournir un bien ou un service spécifique à un client. Elle peut être satisfaite à un moment précis (comme la vente d'un bien) ou au fil du temps (comme les droits de scolarité ou les revenus locatifs).

L'obligation de prestation peut ne pas correspondre à la date d'encaissement des liquidités. Les recettes devraient être comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque l'obligation de prestation est remplie, plutôt que sur la base de l'encaissement.

Les transferts fédéraux ne sont pas classés correctement dans certains ministères

Des normes comptables différentes s'appliquent à la comptabilisation des transferts fédéraux par rapport aux recettes d'origine non gouvernementale. La Province déclare les transferts fédéraux comme une grande catégorie de revenus distincte, séparément des droits et autres recettes. Ces catégories sont prises en compte dans les mesures de rendement non auditées, telles que le rapport entre les recettes autonomes et le PIB (où les transferts fédéraux ne sont pas considérés comme des « recettes propres »). Nous avons constaté que certains ministères enregistraient les fonds découlant d'ententes de financement fédérales de moindre importance dans la catégorie des droits et autres recettes. Cela mène à une classification erronée des recettes, qui influe sur les mesures de rendement fondées sur les transferts fédéraux ou les recettes autonomes.

Conseils externes obtenus, mais pas toujours suivis par les ministères

La Province a engagé un consultant comptable externe pour obtenir de l'aide dans l'adoption de la nouvelle norme sur les revenus. L'année précédente, elle avait également engagé un consultant comptable externe pour l'aider à mettre en œuvre les deux nouvelles normes (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et instruments financiers). Bien que, dans l'ensemble, la mise en œuvre des normes relatives aux revenus ait été un succès, nous avons constaté que, tout comme pour la mise en œuvre des deux normes au cours de l'exercice précédent, les conseils du consultant n'étaient pas toujours complètement appliqués et que le Bureau du contrôleur provincial (le BCP) ne disposait pas de mécanisme de suivi pour s'assurer que les ministères appliquaient les conseils du consultant. Au cours de l'audit, nous avons constaté que plusieurs erreurs de recettes auraient pu être évitées si les conseils du consultant avaient été suivis.

Aucun des problèmes que nous avons relevés en rapport avec la nouvelle norme sur les revenus n'était important; ils sont toutefois révélateurs de plusieurs problèmes persistants :

- La Province doit encore améliorer ses processus entourant l'adoption de nouvelles normes comptables.
- Les ministères doivent s'assurer qu'ils appliquent des méthodes comptables appropriées.

3 Comprendre les informations importantes à fournir par voie de notes

Les notes annexes aux états financiers fournissent des détails et des informations supplémentaires qui accompagnent les principaux états financiers. Les informations présentées par cette voie sont requises par les normes comptables du secteur public (NCSP) et sont considérées comme faisant partie intégrante des états financiers.

Les notes fournissent un contexte et des explications supplémentaires sur les chiffres présentés dans les états financiers, ce qui aide les utilisateurs à comprendre les méthodes comptables, les hypothèses sous-jacentes et les estimations. Elles fournissent également des informations supplémentaires sur les risques financiers et le passif futur du gouvernement. Ces informations sont préparées à partir de renseignements provenant à la fois de l'intérieur et de l'extérieur des systèmes d'information financière. En raison d'une mauvaise tenue des dossiers et de l'insuffisance des processus utilisés pour la collecte des informations requises, la Province du Manitoba (la Province) n'a pas été en mesure de préparer et d'étayer certaines informations à fournir. C'est ce qui a conduit à l'opinion avec réserve de cette année concernant les obligations et les droits contractuels.

Vous trouverez ci-dessous des détails sur certaines informations importantes fournies par voie de notes.

3.1 Obligations contractuelles et droits contractuels

Comme cela a été mentionné à la **SECTION 1.2**, nous avons assorti d'une réserve notre opinion sur les états financiers sommaires. La réserve concernait le manque d'éléments probants appropriés à l'appui de l'information sur les obligations contractuelles et les droits contractuels.

Les obligations contractuelles sont des obligations ou des ententes gouvernementales qui deviendront des passifs lorsque les conditions du contrat seront remplies. Il n'y a pas de passif immédiat tant que l'événement futur n'a pas eu lieu. Il s'agit notamment de contrats de location qui entraîneront des coûts de location futurs, ou de projets de construction pour lesquels un contrat signé porte l'engagement de payer les coûts de construction futurs.

Bien que ces obligations ne correspondent pas encore à la définition d'un passif et ne soient pas enregistrées dans les états financiers, elles sont pertinentes pour les utilisateurs qui évaluent les finances de la Province, car elles représentent des engagements financiers futurs. Lors de la prise de décisions concernant les dépenses futures, ces obligations doivent être prises en compte en premier lieu.

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant d'un contrat ou d'une entente qui deviendront des actifs après la réalisation d'un événement futur. Ils représentent des recettes futures pour la Province prévues sous forme contractuelle et devraient être pris en compte lors de l'évaluation des recettes futures et du financement disponible de la Province. Il s'agit notamment d'ententes de financement pluriannuelles du gouvernement fédéral et d'autres ententes de financement à long terme.

3.2 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent un passif important pour la province. La **FIGURE 2** présente un extrait des informations fournies par voie de notes par le Manitoba sur ces obligations.

À la fin de l'exercice, le 31 mars 2024, le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'élevait à 806 millions de dollars. Ce montant représente les coûts de mise hors service estimés qui devraient être engagés d'ici 2062, ces coûts ayant été actualisés pour représenter la valeur actuelle. Le total des flux de trésorerie non actualisés qui devrait être versé au cours de cette période s'élève à 1,9 milliard de dollars.

Ce montant est une estimation. En effet, dans certains cas, l'étendue des matières dangereuses n'est pas entièrement connue, et les coûts de remise en état futurs reposent sur les meilleures données disponibles au moment de l'estimation.

Actualisation des flux de trésorerie :

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés pour représenter la valeur actuelle. Ainsi, un paiement attendu en 2062 a une valeur actuelle beaucoup plus faible qu'un paiement à verser l'année prochaine, afin de représenter la valeur temporelle de la somme.

Figure 2 – Extrait des notes d'accompagnement des états financiers sommaires de 2024

13. ASSET RETIREMENT OBLIGATIONS

The asset retirement obligations represent management's best estimate of the present value of the costs that are expected to be incurred for the remediation of hazardous materials present in some of the province's buildings, equipment, and landfills. The presence of asbestos is not a current health hazard, and there is no requirement to remove asbestos in these buildings if the asbestos is contained and does not pose a public health risk. There is however a legal obligation to incur remediation costs.

	(\$ millions)	
	2024 Actual	2023 Restated
Asset Retirement Obligations, Beginning of Year	811	885
Change in Assumptions	(37)	(109)
Additions	-	-
Liabilities Settled During the Period	(3)	(2)
Accretion Expense	35	37
Asset Retirement Obligations, End of Year	806	811

The discount rate used to determine the present value of the obligations ranged from 3.2% to 5.34%. The discount rate is based on the Government's cost of borrowing.

On March 31, 2024, the undiscounted asset retirement obligations were \$1,910-million (2023 – \$1,862-million). These obligations are expected to be settled between 2028 and 2062.

The asset retirement obligations relate to buildings, equipment, and landfills. The government estimated the nature and extent of hazardous materials in its buildings based on the potential square metres, and the average cost per square metre, to remove and dispose of the hazardous materials. The estimates are based on assessments provided by third-party and internal experts. During the year, several government organizations changed the discount rate, and the impact is reflected in the change in assumptions.

3.3 Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des dettes potentielles que l'État peut être amené à payer en fonction de l'issue d'un événement futur. À titre d'exemples, on peut citer les actions en justice et les paiements rétroactifs correspondant à des conventions collectives conclues après l'échéance.

Les passifs éventuels peuvent représenter une part importante du passif d'un gouvernement. Au 31 mars 2024, la Province a enregistré plus de 1,2 milliard de dollars de passifs éventuels liés à des actions en justice. Ces montants sont inclus dans les 8,4 milliards de dollars de comptes créditeurs, dans le cadre du sous-total des autres charges à payer figurant à l'annexe 5 des états financiers sommaires.

Les passifs éventuels sont différents des autres passifs parce qu'ils ne sont pas encore confirmés – l'obligation future est incertaine.

Les passifs éventuels :

- peuvent entraîner la sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques (paiement futur);
- existent lorsqu'il y a une incertitude quant à un résultat qui sera résolu par des événements futurs échappant au contrôle du gouvernement;
- existent lorsque l'obligation future est fondée sur une condition ou une situation existante.

Selon les NCSP, un gouvernement doit comptabiliser un passif éventuel lorsque l'issue du passif est probable et que son montant peut être raisonnablement estimé.

Figure 3

Mode de comptabilisation des passifs éventuels en vertu des NCSP	
Situation	Traitement comptable
Le passif est probable et son montant peut être raisonnablement estimé.	Comptabiliser une charge et un passif dans l'exercice où les deux critères sont remplis. Si le montant estimé (ou le montant effectivement payé) change au cours des années ultérieures, enregistrer toute augmentation du montant estimé en tant que dépense ou toute diminution du montant estimé en tant que recette.
Il n'est pas possible de déterminer s'il y aura ou non un passif.	Indiquer l'existence d'un passif éventuel dans les notes annexes aux états financiers, mais ne pas comptabiliser de dépense ou de passif. Si un passif a déjà été comptabilisé dans les états financiers et que son statut passe de « probable » à « indéterminable », il n'est pas décomptabilisé, sauf si son statut devient « improbable ».

Le passif est probable , mais son montant ne peut pas être raisonnablement estimé .	Indiquer l'existence d'un passif éventuel dans les notes annexes aux états financiers, mais ne pas comptabiliser de dépense ou de passif.
Le passif est improbable.	Aucune divulgation ou comptabilité n'est requise.

Évaluation et estimation des passifs éventuels

La direction est responsable de l'évaluation de la probabilité des passifs éventuels et de l'estimation de leur impact financier. La direction doit prendre en compte toutes les informations pertinentes disponibles à la date d'achèvement des états financiers.

- Dans le cas d'un litige juridique, il s'agit notamment de prendre en compte les évolutions dans l'affaire en question ainsi que les autres événements pertinents (tels que le règlement d'une réclamation similaire) jusqu'à la date des états financiers.
- Dans le cas des régularisations salariales rétroactives, il s'agit de prendre en compte les négociations de conventions en cours après l'échéance et le règlement d'autres conventions dans des groupes de salariés similaires.

Étant donné que toutes les nouvelles informations doivent être prises en compte, le passif éventuel est un domaine des états financiers où des ajustements peuvent être effectués jusqu'à la date du rapport d'audit.

4 Le processus de consolidation existant accroît le risque d'erreurs dans l'information financière et entraîne des retards

4.1 Aperçu du processus de consolidation et des risques connexes

Les états financiers sommaires présentent des résultats consolidés

Les normes comptables du secteur public (NCSP) exigent des gouvernements qu'ils présentent des états financiers consolidés pour l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement (PCG), ce qui inclut les résultats de toutes les entités contrôlées par le gouvernement en question.

Les états financiers sommaires de la Province du Manitoba (la Province) comprennent les résultats des ministères combinés à ceux des entités contrôlées par la Province. Cela comprend les sociétés d'État, les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires et les établissements d'enseignement postsecondaire. La liste complète des ministères, des entités et des composantes figure à **L'ANNEXE C**.

Consolidation des états financiers

L'information financière concernant les entités du PCG provient de nombreuses sources. Les ministères

utilisent tous un seul système comptable informatisé, tandis que chaque entité contrôlée possède son propre système comptable et prépare ses propres états financiers.

Le Bureau du contrôleur provincial (le BCP) est chargé de compiler et de préparer les états financiers consolidés de la Province. Il s'agit d'un processus très complexe. Tout d'abord, le BCP doit obtenir les informations correctes auprès des différentes entités. Ce processus comprend la collecte des états financiers audités et de renseignements supplémentaires non audités auprès de plus de 100 entités, et la vérification que les informations sont correctes pour la période visée.

Ensuite, le BCP doit agréger l'information financière et procéder à des ajustements de consolidation, et ce, pour plusieurs raisons. Certains de ces ajustements visent à éliminer les opérations et les soldes inter-entités. Par exemple, si un ministère verse une subvention à une division scolaire, la dépense du gouvernement et la recette de la division scolaire constituent une *opération inter-entités*, c'est-à-dire un transfert d'argent d'une enveloppe à une autre au sein du PCG. Ces types d'opérations et de soldes sont éliminés lors de la consolidation. Des ajustements sont également effectués pour aligner les informations provenant des diverses entités comptables sur les méthodes comptables de la Province.

La consolidation présente un risque important d'inexactitude des états financiers

Dans le cadre de notre audit, nous considérons le processus de consolidation comme un domaine présentant un risque d'inexactitude important pour les états financiers. Un certain nombre de facteurs contribuent à ce risque accru.

- L'ensemble du processus utilisé par le BCP est manuel et nécessite la saisie de données provenant de nombreuses sources dans des centaines de grandes feuilles de calcul. Les ajustements comptables sont également préparés manuellement. Tout processus manuel augmente le risque d'erreur.
- Les exigences et ajustements comptables sont dans certains cas complexes. Par exemple, pour aligner les informations provenant des entités sur les méthodes comptables de la Province, plusieurs étapes sont nécessaires. Il s'agit notamment d'identifier :
 - les différences entre les méthodes comptables;
 - les changements de méthodes comptables;
 - toute transaction nouvelle ou inhabituelle effectuée au cours de l'exercice.
- Les ajustements visant à éliminer les opérations et les soldes inter-entités peuvent nécessiter des informations et des analyses supplémentaires afin de s'assurer qu'ils sont correctement effectués. Il existe un risque que ces ajustements soient réalisés à une valeur erronée ou qu'ils ne soient pas effectués du tout.
- Pour préparer la consolidation correctement, il faut connaître à la fois les exigences comptables pertinentes et les opérations et événements qui ont eu lieu dans le PCG au cours de l'exercice. Lorsqu'un nouvel élément nécessite une élimination ou un ajustement de méthode comptable, il y a un risque que ce besoin ne soit pas repéré ou que le changement ne soit pas effectué correctement.
- De nombreuses écritures sont nécessaires, ce qui accroît le risque d'erreur dans l'une d'entre elles ou d'omission d'un ajustement nécessaire.

4.2 Problèmes constatés concernant le processus de consolidation

Nous avons relevé de nombreuses erreurs dans le processus de consolidation au cours des derniers exercices. Les erreurs et les problèmes dans la préparation de l'information financière consolidée ont également entraîné des retards dans la préparation des états financiers et ont contribué à nos réserves fondées sur la limitation de l'étendue des travaux pour les deux derniers exercices.

Ces erreurs ont plusieurs causes, que nous examinons ci-dessous.

Le processus est complexe et mal documenté

Par nature, la consolidation de l'information financière de plus de 100 entités différentes est complexe. Cependant, la méthode employée par la Province crée plus de complexité que nécessaire en multipliant les points où les écritures d'ajustement sont passées, ce qui crée les problèmes suivants au niveau du processus :

- Pour observer l'impact complet d'un solde ou d'une opération dans les états financiers, il faut rassembler des informations provenant de nombreuses sources. Différentes personnes sont souvent chargées de rassembler ces informations et effectuent souvent des ajustements comptables similaires sans coordination adéquate.
- Les différentes personnes responsables de la préparation ou de l'examen des informations à chaque étape du processus peuvent ne pas comprendre parfaitement comment les écritures qu'elles enregistrent seront comptabilisées dans les états financiers sommaires. Cela réduit la capacité à détecter les erreurs.
- Des erreurs peuvent se produire au cours de ce processus en raison d'ajustements manquants, d'ajustements en double ou d'écritures annulées par erreur, du fait que les comptables n'ont pas, individuellement, une vue d'ensemble de la situation.

Nous avons constaté qu'il n'existait pas de processus documenté pour la consolidation des informations financières. Au cours de l'audit 2024-2025, les titulaires de deux postes clés au sein du BCP ont été remplacés – la contrôleuse provinciale a quitté ses fonctions en juillet 2024 et le directeur général des comptes publics est parti en mai 2024. Ces deux postes ont une importance essentielle dans la préparation des comptes publics. Le départ de ces personnes, qui s'ajoutait à l'absence de processus documentés, a entraîné d'importantes difficultés dans la préparation d'informations financières exactes et opportunes.

Les personnes chargées de la consolidation ne disposent pas des connaissances techniques et organisationnelles suffisantes

Tel qu'indiqué ci-dessus, un processus bien documenté contribuerait à réduire le nombre d'erreurs et les retards dans l'élaboration d'informations financières consolidées exactes. Cependant, il faut également s'assurer que les personnes chargées de la préparation et de l'examen de ces informations possèdent des connaissances techniques suffisantes des NCSP et comprennent les événements, les opérations et les instruments financiers spécifiques des ministères et des autres entités comptables.

En effet, le simple fait de passer les mêmes écritures de la même manière chaque année peut entraîner des erreurs en cas d'événements nouveaux ou d'évolution des circonstances. Les comptables doivent déterminer quand une modification des écritures s'impose en raison d'un changement de circonstances et comment les nouveaux éléments devraient être comptabilisés en vertu des méthodes comptables de la Province issues des NCSP. Nous avons constaté des erreurs dans l'information financière consolidée parce que les préparateurs n'avaient pas modifié les ajustements en fonction des changements de circonstances.

Le processus n'est pas axé sur l'exactitude des informations utilisées

Nous avons relevé de nombreuses erreurs dans les informations consolidées en raison de l'utilisation de données inexactes, incorrectes ou divergentes pour préparer les ajustements.

Pour alimenter le processus de consolidation, le BCP reçoit des informations de nombreuses sources, à savoir :

- l'information des ministères provenant du système comptable;
- les états financiers audités des autres entités comptables;
- d'autres renseignements provenant des ministères et des autres entités comptables, compilés tout spécialement à la demande du BCP.

Nous avons constaté que des erreurs se produisaient lorsque le BCP :

- formulait des hypothèses erronées sur l'information financière préparée par les ministères et les autres entités comptables à d'autres fins;
- demandait des informations à des fins spécifiques, mais ne fournissait pas suffisamment d'instructions sur ce qui était requis. De plus, dans ces cas, le BCP n'étudiait pas le caractère raisonnable des informations et ne menait pas de vérifications auprès des entités pour s'assurer que les informations fournies étaient complètes et exactes au regard de ce que le BCP exigeait;
- ne demandait pas de renseignements complémentaires dans les cas où, selon les informations fournies, il existait des circonstances nouvelles ou inhabituelles exigeant un complément d'information pour préparer des états financiers consolidés exacts.

Les processus d'examen sont insuffisants

Le processus de préparation des états financiers par la direction devrait comprendre un examen approprié des informations afin de détecter les erreurs. Le nombre d'erreurs que nous avons relevées ces dernières années dans les écritures de consolidation montre que l'examen du processus de consolidation par la direction n'a pas été suffisant.

4.3 Incidences de la déficience du processus de consolidation

En raison des problèmes rencontrés dans le processus de consolidation, nous avons observé ce qui suit :

- Des retards dans la préparation des états financiers sommaires, ce qui a une incidence sur le caractère opportun de l'information financière.

- Un risque d'audit accru en raison du nombre d'erreurs détectées. Davantage de procédures d'audit et des échantillons plus importants sont nécessaires pour nous permettre de formuler une opinion d'audit.
- Augmentation du nombre d'erreurs dans l'information comptable non auditée en raison des problèmes combinés liés à la comptabilité et aux contrôles dans les ministères et des risques liés à ce processus de consolidation. Un exemple de ce phénomène est présenté plus loin.

Incidence de la déficience du processus de consolidation sur la présentation de l'information comptable non auditée

À la **SECTION 1.3**, nous avons indiqué que les faiblesses des processus comptables et des contrôles des informations financières présentées augmentaient les risques liés à la présentation de l'information financière non auditée de la Province. À titre d'exemple, mentionnons le rapport de la Province intitulé *Report on the Estimates of Expenditures and Supplementary Information* (« rapport sur le budget des dépenses et renseignements supplémentaires »), dans lequel nous avons constaté un risque accru d'erreurs résultant des problèmes généraux de comptabilité et de contrôle combinés à la faiblesse du processus de consolidation. Ce rapport n'intègre pas tous les ajustements comptables effectués en dehors du SAP, le principal système comptable de la Province. Souvent, lorsqu'une erreur est commise dans le SAP et détectée tardivement lors de notre audit, la correction n'est pas enregistrée dans le SAP.

Le rapport sur le budget des dépenses et son importance en tant que document redditionnel

La Province contrôle toutes les entités du périmètre comptable du gouvernement (PCG). Les états financiers sommaires sont les états financiers consolidés de toutes les entités du PCG. Cependant, au cours du processus budgétaire, les députés ne votent pas le budget sommaire, qui couvre la même perspective à l'échelle du PCG que les états financiers sommaires. Ils votent uniquement les « sommes à prélever sur le Trésor » dans le cadre de la Loi annuelle portant affectation de crédits. En termes simples, le Trésor peut être considéré comme le principal compte bancaire des ministères.

Bien que le fait de rendre uniquement compte des résultats des ministères ne donne pas une image complète de la responsabilité budgétaire de la Province, le rapport sur le budget des dépenses et renseignements contribue à fournir des informations sur les dépenses des ministères. Ce rapport non audité rend compte des dépenses réelles par rapport aux montants budgétisés pour les ministères.

Le processus actuel mène à des erreurs ou des omissions dans l'information fournie à des fins redditionnelles par les ministères chargés des opérations fondamentales

Comme nous l'avons vu ci avant, les états financiers sommaires de la Province sont alimentés par de nombreux points de saisie. Pour préparer le rapport sur le budget des dépenses et renseignements supplémentaires, la Province utilise l'information provenant du système comptable SAP. Toutefois, lorsqu'elle procède à des ajustements et corrige des erreurs dans les informations financières des ministères, elle le fait souvent en dehors du système SAP. Ces ajustements garantissent l'exactitude des états financiers sommaires audités, mais aucun processus n'est en place pour s'assurer que les mêmes ajustements sont apportés au rapport non audité sur le budget des dépenses, ce qui donne lieu

à des erreurs. Nous avons constaté que certains ajustements visant à enregistrer des dépenses et des éléments de passif qui seront finalement versés sur le Trésor ne sont jamais enregistrés dans ce rapport, ce qui mène à une sous-évaluation des dépenses.

Par exemple, nous avons constaté ce qui suit :

- Un passif de 55 millions de dollars a été comptabilisé pour les obligations juridiques liées aux opérations fondamentales du gouvernement dans les états financiers sommaires du 31 mars 2023.
- Cela aurait dû se traduire par une augmentation des dépenses de 55 millions de dollars dans le rapport sur le budget des dépenses et renseignements supplémentaires du 31 mars 2023, mais cet ajustement n'a pas été enregistré.
- Les 55 millions de dollars ont été saisis dans le système SAP par un ajustement des soldes d'ouverture, dans l'exercice 2023-2024, et n'ont donc pas non plus été inclus aux dépenses indiquées dans le rapport sur le budget des dépenses de 2024.

Les obligations juridiques étant désormais enregistrées comme un passif dans le système SAP par l'ajustement des soldes d'ouverture, elles seront payées à partir du Trésor, sans qu'il soit nécessaire d'en rendre compte en les comparant aux crédits votés.

Pour améliorer l'information fournie aux utilisateurs du rapport sur le budget des dépenses et renseignements supplémentaires, l'ensemble des ajustements ou des corrections effectués pour la préparation des états financiers sommaires qui ont une incidence sur les opérations fondamentales du gouvernement devraient y être enregistrés.

5 Des mesures sont nécessaires pour permettre à la Province de préparer des informations financières exactes en temps voulu

La préparation de rapports financiers exacts en temps voulu est essentielle à une prise de décision efficace et à la gestion responsable des ressources publiques. Ces dernières années, nous avons relevé dans le processus de présentation de ces rapports et dans l'environnement de contrôle des lacunes qui nuisent à la capacité de la Province du Manitoba de produire de l'information financière exacte en temps voulu.

Nous avons fait part de nos préoccupations à ce sujet dans nos deux derniers rapports intitulés *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*. Malheureusement, au cours de l'exercice visé, les problèmes ont persisté et ont été exacerbés par le départ de hauts dirigeants pendant l'audit.

Investir pour accroître la capacité de présenter des rapports financiers exacts et opportuns

Pour relever ces défis, la Province du Manitoba (la Province) doit réaliser un investissement substantiel afin de renforcer sa capacité à produire des informations financières fiables et ses contrôles internes. Cet investissement est essentiel pour assurer la responsabilité financière grâce à de solides compétences en

présentation des rapports financiers. La Province doit renforcer ses capacités, notamment en améliorant la dotation en personnel, la formation, l'examen, l'infrastructure informatique et le soutien externe.

5.1 Renforcer les compétences en matière de préparation de l'information financière par la dotation en personnel et la formation

Nous avons de sérieuses inquiétudes quant à la capacité de la Province à préparer l'information financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Pour relever ces défis, il est urgent d'affecter des ressources importantes et d'améliorer les compétences en matière de préparation de l'information financière.

Dans sa réponse à notre rapport de 2023 intitulé *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*, la Province a indiqué qu'elle « continue d'être confrontée à l'incapacité d'attirer et de retenir du personnel financier dûment formé dans les ministères chargés des opérations fondamentales du gouvernement pour fournir des services financiers au ministère et assurer la surveillance des autres entités comptables ». Ce défi persiste. Au cours de l'exercice écoulé, le Bureau du contrôleur provincial (le BCP), qui s'occupe de la préparation centralisée des états financiers sommaires, a connu une rotation considérable du personnel, avec notamment le départ de la contrôleuse provinciale et du directeur général des comptes publics.

Pour résoudre ces problèmes de dotation persistants, la Province doit augmenter son investissement en personnel et se concentrer sur l'amélioration des compétences des employés par la prestation d'une formation ciblée. Il est essentiel d'embaucher du personnel ayant des connaissances spécialisées en comptabilité, en finance et en contrôle pour garantir l'exactitude des rapports financiers et leur présentation en temps voulu. La formation devrait être axée sur les rapports sommaires, le processus de consolidation, les exigences en matière de rapports spécifiques au secteur public et les contrôles internes. En investissant dans la formation, la Province peut donner à son personnel les moyens de s'acquitter de tâches complexes en matière de rapports et de maintenir des normes élevées en matière de reddition des comptes.

Une formation structurée et continue soutiendra la planification de la relève et préservera les connaissances organisationnelles, ce qui réduira les perturbations liées à la rotation du personnel et favorisera l'uniformité entre les ministères. Cette approche améliorera la qualité des rapports financiers et contribuera à maintenir des pratiques financières correctes sur le long terme.

5.2 Mettre en œuvre un processus d'examen rigoureux favorisant une consolidation exacte de l'information

En complément de la formation et du renforcement des compétences, il est essentiel de mettre en place un processus d'examen efficace des informations reçues des ministères et des entités comptables. Un processus d'examen rigoureux constitue un niveau de surveillance indispensable, qui garantit que les informations reçues pour la consolidation des comptes de la Province sont exactes, cohérentes et conformes aux normes requises.

Les informations financières consolidées, les états et les notes d'accompagnement doivent faire l'objet d'un examen pour s'assurer que tous les ajustements nécessaires ont été effectués correctement.

Ce processus d'examen devrait comprendre la vérification des informations soumises par rapport aux exigences établies, avec des recoupements réguliers pour détecter et corriger toute divergence avant le parachèvement des informations financières. Les ministères et les entités comptables doivent comprendre leur rôle dans le respect de ces exigences, et toute information ou tout rapport qu'ils soumettent doit faire l'objet d'un examen approfondi avant d'être intégré aux comptes de la Province. En mettant en place des procédures d'examen et des mécanismes de responsabilité clairs, la Province peut atténuer le risque d'erreurs ou d'inexactitudes et renforcer la fiabilité des informations financières consolidées.

Un processus d'examen efficace favorise également l'uniformité des pratiques et l'application de normes élevées dans l'ensemble des ministères et des entités. L'association d'un tel processus à une formation sur les pratiques d'examen permettra de mieux préparer le personnel à la détection et au traitement des problèmes.

5.3 Remédier aux déficiences pour assurer la réussite de la mise en œuvre du système de PRE

Des systèmes informatiques modernes sont essentiels pour garantir l'exactitude et l'efficacité des rapports financiers. L'an dernier, nous avons signalé que la Province avait lancé un projet à long terme pour moderniser son logiciel SAP de planification des ressources de l'entreprise (PRE). SAP sous-tend des fonctions telles que l'établissement de rapports financiers, la gestion des actifs, la budgétisation et la paie. Ce projet s'étalera sur plusieurs années et aura des répercussions sur tous les secteurs gouvernementaux, y compris les entités comptables sous le contrôle de la Province.

Au cours de l'exercice écoulé, les coprésidents du comité consultatif chargé de cette transformation – le dirigeant principal de l'information et la contrôleur provinciale – ont tous deux quitté leur poste. En outre, la réponse de la Province à notre rapport 2023, *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*, soulignait que les divisions des finances au sein des ministères étaient confrontées à un taux de vacance de près de 30 %, ce qui entraîne une perte importante de connaissances organisationnelles. Faute d'une expertise suffisante au sein du gouvernement pendant le projet de mise en œuvre du système, il existe un risque important que la solution de PRE ne réponde pas efficacement aux besoins de la Province, ce qui pourrait entraîner des inefficiences au niveau des rapports financiers, des contrôles connexes et d'autres processus essentiels.

Pour tirer pleinement parti de la mise en œuvre du système de PRE, la Province doit d'abord remédier aux déficiences et aux faiblesses des contrôles existantes dans ses processus actuels de préparation des rapports financiers. La résolution de ces problèmes avant ou pendant la mise en œuvre du système de PRE est essentielle afin d'établir une base solide pour le nouveau système.

5.4 Faire appel à des ressources externes pour obtenir un soutien supplémentaire

Compte tenu des besoins immédiats et des lacunes en matière d'expertise, il est important de faire appel à du soutien externe à titre de mesure transitoire. Le recours à des consultants ou des experts financiers externes peut être utile pour consolider le processus actuel d'établissement des rapports, respecter les échéances connexes et soutenir le renforcement des contrôles pendant que la Province développe ses compétences. En outre, les consultants externes assurent la formation et le transfert de connaissances, contribuant ainsi aux efforts de renforcement des capacités à long terme de la Province.

6 Suivi de l'état de mise en application de nos recommandations passées

Comme le montre la **FIGURE 4** ci dessous, six recommandations émises dans nos récents Rapports annuels à l'Assemblée législative du Manitoba, *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*, ont été mises en application : une pendant l'exercice en cours, et cinq les exercices précédents. La mise en application de huit recommandations reste en cours.

Figure 4

Date du rapport à l'Assemblée législative	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Ne compte pas l'appliquer	Travaux en cours	Total
Décembre 2020	5 (5 considérées comme résolues au cours des exercices précédents)	–	–	4	9
Décembre 2021	–	–	–	1	1
Décembre 2023	1	–	–	3	4
TOTAL	6	–	–	8	14

Nous donnons ci-dessous l'état de toutes les recommandations dont la mise en application reste en cours. Pour certaines recommandations, nous avons ajouté un commentaire du Bureau du vérificateur général (« commentaire du BVG ») afin de clarifier l'état de la mise en application et de souligner certaines actions ou mesures planifiées.

Recommandations appliquées ou résolues en 2024

Recommandations de 2023

1. Nous avons recommandé au Conseil du Trésor de modifier le mandat de son comité d'audit pour qu'il intègre les exigences suivantes :

Les membres du comité doivent avoir une connaissance suffisante des normes d'audit, des contrôles internes, des activités de conformité et de la lutte contre la fraude.

La majorité des membres du comité doivent être indépendants.

État de la demande : Appliquée ou résolue

Recommandations dont la mise en application reste en cours

Recommandations de 2023

Nous avons recommandé :

2. que la Division de l'audit interne élabore un plan d'audit annuel fondé sur les risques conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institute of Internal Auditors.

État de la demande : Travaux en cours

3. que la Division de l'audit interne élabore un plan d'audit annuel fondé sur les risques conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institute of Internal Auditors.

État de la demande : Travaux en cours

4. au Conseil du Trésor d'envisager l'adoption d'une approche pangouvernementale de la gestion des risques, comme la gestion globale des risques.

État de la demande : Travaux en cours

Recommandation de 2021

Nous avons recommandé au Bureau du contrôleur provincial de fournir de la formation et des services de surveillance pour s'assurer que les ministères respectent les exigences liées à la documentation à l'appui des estimations comptables.

État de la demande : Travaux en cours

Recommandations dont la mise en application reste en cours

Recommandations de 2020

Nous avons recommandé :

3. que le BCP mette en place un processus pour veiller à ce que les tableaux de délégation des autorisations de signature des documents financiers au niveau ministériel soient examinés et actualisés, conformément au Manuel d'administration financière de la Province.

État de la demande : Travaux en cours

4. à la Commission de la fonction publique d'élaborer et de mettre en œuvre un processus pour s'assurer que toutes les données maîtres des ressources humaines sont justifiées par des documents dans le dossier personnel des employés.

État de la demande : Travaux en cours

5. que la Province élabore un processus centralisé pour évaluer les risques et prioriser les travaux d'assainissement des sites contaminés.

État de la demande : Travaux en cours

6. que le BCP utilise une approche fondée sur les risques pour veiller à ce que les estimations du passif au titre des sites contaminés fournies par les ministères aux fins d'inclusion dans les états financiers sommaires soient complètes et adéquatement étayées.

État de la demande : Travaux en cours

7 Résultats de nos autres audits d'états financiers pour 2023-2024

Le vérificateur général est l'auditeur des états financiers publiés par certaines entités entrant dans le périmètre comptable du gouvernement (PCG) de la Province du Manitoba (la Province) et par d'autres entités relevant du secteur public. Nous pouvons également auditer d'autres renseignements financiers publiés par ces entités.

Cette section présente un résumé des audits d'états financiers que nous avons réalisés au cours de l'exercice passé.

Entité auditée	Comptes publics – États financiers sommaires de la Province du Manitoba	Ministère de la Santé	Société des services agricoles du Manitoba (SSAM)
Audit récent achevé pour l'exercice clos	le 31 mars 2024	le 31 mars 2024	le 31 mars 2024
Opinions émises dans les rapports du vérificateur :	<ol style="list-style-type: none"> Opinion assortie d'une réserve sur les états financiers sommaires pour une limitation de l'étendue relative aux droits contractuels et aux obligations contractuelles – voir la copie du rapport du vérificateur à L'ANNEXE A Opinion non modifiée sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public Opinion non modifiée sur l'état du compte de stabilisation des revenus 	<ol style="list-style-type: none"> Opinion non modifiée sur l'état des dépenses dans le cadre du Régime d'assurance-maladie du Manitoba Opinion non modifiée sur la divulgation des paiements du Régime d'assurance-maladie du Manitoba en vertu de la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public 	<ol style="list-style-type: none"> Opinion non modifiée sur les états financiers consolidés Opinion non modifiée sur les états financiers du Fonds en fiducie d'assurance-production Opinion non modifiée sur les états financiers du Fonds en fiducie pour l'assurance contre la grêle Opinion non modifiée sur le Rapport relatif à la divulgation de la rémunération versée aux employés

Entité audité	Comptes publics – États financiers sommaires de la Province du Manitoba	Ministère de la Santé	Société des services agricoles du Manitoba (SSAM)
Information sur la lettre de recommandations :	Nous avons émis à l'intention du contrôleur provincial une lettre de recommandations contenant 17 nouvelles recommandations. Nous avons fait le suivi sur l'état de mise en application de 45 recommandations d'exercices précédents, dont 17 ont été mises en application.	Nous n'avons émis dans la lettre de recommandation aucun nouveau point pour la période close le 31 mars 2024. Nous avons fait le suivi sur l'état de mise en application d'une recommandation d'un exercice précédent et déterminé que le point soulevé avait été résolu.	Nous avons émis à l'intention du chef de la direction une lettre de recommandations contenant deux nouvelles recommandations. Nous avons fait le suivi sur l'état de mise en application de sept recommandations d'exercices précédents, dont une a été mise en application et une autre ne sera pas mise en application.
Autres points :	Les points relatifs à l'audit des comptes publics ont été analysés aux SECTIONS 1, 2 et 3 ci-dessus.	Aucun autre point relevé	Aucun autre point relevé

Entité audité	Université du Manitoba	Caisse de retraite de la fonction publique
Audit récent achevé pour l'exercice clos	le 31 mars 2024	le 31 décembre 2023
Opinions émises dans les rapports du vérificateur :	1. Opinion non modifiée sur les états financiers 2. Opinion non modifiée sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public	1. Opinion non modifiée sur les états financiers
Information sur la lettre de recommandations :	Envoi au vice-recteur à l'administration d'une lettre de recommandations contenant une nouvelle recommandation. Nous avons fait le suivi sur l'état de mise en application de cinq recommandations d'exercices précédents, dont deux ont été mises en application et deux ont été remplacées par la recommandation pour l'exercice visé.	Aucune lettre émise
Autres points :	Aucun autre point relevé	Aucun autre point relevé

Entité audité	Caisse de retraite de l'Assemblée législative	Fonds de retraite et avantages sociaux pour les employés des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg
Audit récent achevé pour l'exercice clos	le 31 décembre 2023	le 31 décembre 2023
Opinions émises dans les rapports du vérificateur :	1. Opinion non modifiée sur les états financiers	1. Opinion non modifiée sur les états financiers
Information sur la lettre de recommandations :	Aucune lettre émise	Aucune lettre émise
Autres points :	Aucun autre point relevé	Aucun autre point relevé

Entité audité	Caisse d'assurance collective de la fonction publique	Caisse de retraite des enseignants	Fonds des Affaires du Nord
Audit récent achevé pour l'exercice clos	le 30 avril 2024	le 31 décembre 2023	le 31 mars 2020
Opinions émises dans les rapports du vérificateur :	1. Opinion non modifiée sur les états financiers	1. Opinion non modifiée sur les états financiers	1. Opinion non modifiée sur les états financiers
Information sur la lettre de recommandations :	Aucune lettre émise	Aucune lettre émise	Envoi à la direction générale des finances de Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord d'une lettre de recommandations contenant une nouvelle recommandation (laquelle a été mise en application) et faisant le suivi de sept recommandations d'exercices précédents, dont quatre qui ont été mises en application et une pour laquelle il n'est plus nécessaire d'agir.
Autres points :	Audit réalisé par le BVG avec l'aide d'un agent auditeur.	Aucun autre point relevé	La préparation des états financiers et les audits relatifs à ce fonds sont en retard de plusieurs années, et ce, depuis plusieurs exercices. Le dernier état financier achevé et audité dans l'année qui a suivi la fin de l'exercice a été celui de l'exercice terminé le 31 mars 2011.

VERSION DU SITE WEB

Entité auditée	Société d'aide juridique du Manitoba	Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	Tuteur et curateur public du Manitoba
Audit récent achevé pour l'exercice clos	le 31 mars 2024	le 31 mars 2024	le 31 mars 2024
Opinions émises dans les rapports du vérificateur :	<p>1. Opinion non modifiée sur les états financiers</p> <p>2. Opinion non modifiée sur l'état des rémunérations payées aux membres du conseil et au personnel et sur l'état des honoraires versés aux avocats du secteur privé et des débours dépassant 85 000 \$ de la Société d'aide juridique du Manitoba</p> <p>3. Opinion non modifiée sur l'état des dépenses – Annexe A de la demande finale en vertu des ententes de contribution concernant l'aide juridique en matière criminelle et l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés dans la Province du Manitoba</p>	1. Opinion non modifiée sur les états financiers	<p>1. Opinion non modifiée sur les états financiers du Bureau du tuteur et curateur public du Manitoba (organisme de service spécial)</p> <p>2. Opinion non modifiée sur les états financiers du Bureau du tuteur et curateur public du Manitoba (successions et fiducies sous administration)</p>
Information sur la lettre de recommandations :	Nous avons envoyé une lettre de recommandations ne contenant aucune nouvelle recommandation. Nous avons fait le suivi sur une recommandation d'un exercice précédent.	Aucune lettre émise	Aucune lettre émise
Autres points :	Audit réalisé par le BVG avec l'aide d'un agent auditeur.	Audit réalisé par le BVG avec l'aide d'un agent auditeur.	Audit réalisé par le BVG avec l'aide d'un agent auditeur.

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Réponse des responsables

Vous trouverez ci-dessous la réponse à notre rapport fournie par le secrétaire du Conseil du Trésor au nom de la Province du Manitoba.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de réagir à la version provisoire du rapport intitulé *Audit des comptes publics et d'autres états financiers*.

Nous sommes heureux de constater que les états financiers sommaires consolidés présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière consolidée de la province au 31 mars 2024, à l'exception de la note 9 des états financiers sommaires pour laquelle il n'y avait pas suffisamment d'éléments justificatifs.

Nous sommes d'accord avec vos recommandations et nous félicitons de la possibilité d'améliorer le processus, en particulier dans le contexte de normes comptables du secteur public de plus en plus complexes. Notre réponse vise à apporter des éclaircissements et des renseignements contextuels supplémentaires au Comité des comptes publics et aux parties prenantes qui ne sont pas des comptables professionnels, et à faire le point sur les travaux en cours.

Dans notre réponse au rapport de 2023, nous avons défini trois domaines à risque sur lesquels nous continuons de travailler :

1. Recrutement et maintien en poste de professionnels compétents dans le domaine des finances
2. Contraintes technologiques
3. Mise en œuvre de nouvelles normes comptables

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans ces trois domaines au cours de l'exercice écoulé, deux départs en cours d'audit aux postes clés de contrôleur provinciale et de directeur général des comptes publics ainsi que l'arrivée de nouvelles recrues au sein du Bureau du contrôleur provincial et des sections des finances de certains ministères ont rendu nécessaires des efforts supplémentaires d'assurance de la qualité et de formation au cours du processus d'audit de cette année. Nous remercions votre bureau de la patience dont il a fait preuve et du soutien qu'il nous a fourni en cette période de transition.

Nous prenons des mesures pour continuer de tirer parti d'améliorations apportées à la planification, à l'exécution et au contrôle de la qualité du processus des comptes publics, notamment en faisant appel à des ressources externes pour examiner l'ensemble du processus actuel de préparation et d'audit des comptes publics. Cet examen débouchera sur des

recommandations visant à améliorer la planification des comptes publics, la formation du personnel, la gestion du processus, le renforcement des instructions données par le BCP aux ministères et aux autres entités comptables, ainsi que le contrôle de la qualité par le BCP. Les consultants étudieront également les possibilités pour la Province de travailler avec le Bureau du vérificateur général (BVG) afin d'explorer les options permettant d'achever l'audit avant la date limite fixée par la loi. Nous vous remercions par avance de votre contribution à cet examen.

L'univers de la comptabilité devient de plus en plus complexe. Vous le savez, les nouvelles normes comptables du secteur public mises en œuvre ces deux dernières années ont considérablement augmenté les besoins en ressources et le temps nécessaire, tant pour le préparateur que pour l'auditeur des comptes publics. Nous espérons également que cet examen nous permettra de mieux coordonner le travail et le calendrier avec le BVG et de définir le personnel supplémentaire ou les ressources de conseil externalisées dont le préparateur et l'auditeur pourraient avoir besoin.

Malheureusement, la demande de comptables professionnels agréés et un marché du travail compétitif compliquent leur recrutement et celui de personnel expérimenté en matière de contrôle, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le travail mentionné dans la réponse de l'exercice précédent au Rapport à l'Assemblée législative se poursuit et comprend l'ajout de nouveaux postes de directrices et directeurs généraux des finances dans des ministères aux besoins complexes, l'introduction d'un nouveau volet financier aux stages du Programme des leaders en formation, un recrutement centralisé, une nouvelle politique de contrôle interne et des ressources externes pour la prestation de conseils, la préparation des audits et le travail d'assurance afin de soutenir les ministères et le BCP.

Depuis l'achèvement de l'audit des comptes publics, le BCP a porté son attention sur les séances d'apprentissage et de formation visant à soutenir et intégrer les nouveaux membres du personnel, à faire progresser le transfert des connaissances, à améliorer la documentation et à mieux faire comprendre les écritures de consolidation et autres supplémentaires effectuées tout au long de la préparation des comptes publics.

Le BCP propose également une formation renforcée à l'intention de la communauté financière qui œuvre plus généralement aux opérations fondamentales du gouvernement. Le BCP, par l'intermédiaire du Conseil des cadres financiers, a commencé à élaborer du matériel de formation pour les rapports de fin d'exercice et d'autres sujets, tels que les normes comptables récemment mises en œuvre. Il s'agit du premier projet de formation destiné à l'ensemble de la communauté financière, y compris le BCP.

Le BCP élabore actuellement un processus de contrôle de la qualité amélioré qui comprendra le soutien de la Division de l'audit interne et de la conformité, l'ajout de ressources externes pendant le processus des comptes publics, la collaboration avec les ministères pour traiter les

problèmes liés à l'environnement de contrôle mentionnés dans les lettres de recommandations au contrôleur provincial, et la mise à jour des modèles de fin d'exercice pour les ministères et les autres entités comptables afin d'améliorer la collecte de l'information financière.

Vous le savez également, le gouvernement du Manitoba a créé la semaine dernière un nouveau ministère de l'Innovation et des Nouvelles technologies. Ce ministère finalisera le recrutement du dirigeant principal de l'information et renforcera la gouvernance et l'expertise organisationnelles à l'appui du programme de modernisation du système de planification des ressources de l'entreprise (PRE) afin de répondre aux préoccupations soulevées dans votre rapport.

Le projet de modernisation du système de PRE est en bonne voie et un certain nombre de modules sont déjà en service. Le module de consolidation de l'information financière de SAP devrait être mis en œuvre dans le cadre de ce projet à partir de janvier 2025. Il permettra de résoudre le problème de longue date du processus manuel de compilation et de consolidation des informations financières provenant de diverses entités, qui continue de poser un risque opérationnel et de retarder le processus d'audit. La Province prévoit mettre le module à l'essai pour les comptes publics de 2024-2025 parallèlement au processus manuel existant.

Nous sommes convaincus que ces mesures répondront à vos préoccupations et amélioreront considérablement le processus des comptes publics de 2024-2025.

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Annexe A - Rapport de l'auditeur indépendant

Vous trouverez ci dessous une reproduction de notre Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers sommaires de la Province pour l'exercice clos le 31 mars 2024.



Auditor General
MANITOBA

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Legislative Assembly of the Province of Manitoba

Qualified Opinion

We have audited the consolidated financial statements of the Province of Manitoba (the Province), which comprise the consolidated statement of financial position as at March 31, 2024, and the consolidated statement of operations, consolidated statement of accumulated operating deficit, consolidated statement of remeasurement gains and losses, consolidated statement of changes in net debt, and consolidated statement of cash flow for the year then ended, and notes to the consolidated financial statements, including a summary of significant accounting policies (the Summary Financial Statements).

In our opinion, except for the possible effects of the matters described in the *Basis for Qualified Opinion* section of our auditor's report, the accompanying consolidated Summary Financial Statements present fairly, in all material respects, the consolidated financial position of the Province as at March 31, 2024, and the consolidated results of its operations, consolidated statement of accumulated operating deficit, consolidated remeasurement gains and losses, consolidated changes in its net debt, and consolidated cash flows for the year then ended in accordance with Canadian public sector accounting standards (PSAS).

Basis for Qualified Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Summary Financial Statements* section of our report. We are independent of the Province in accordance with the ethical requirements in Canada that are relevant to our audit of the Summary Financial Statements, and we have

VERSION DU SITE WEB

fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our qualified opinion.

Insufficient support available for contractual obligations

Under Canadian PSAS, contractual obligations that commit the Province to make certain expenditures, for a considerable period into the future, are required to be disclosed to provide an understanding of the nature and extent to which the province's resources are already committed to meet its future obligations.

Information on the Province's contractual obligations is included in Note 9 of the Summary Financial Statements. We were unable to obtain sufficient appropriate audit evidence regarding contractual obligations as at March 31, 2024 as the Province was unable to provide support to allow us to verify the accuracy and completeness of the information included in Note 9. Consequently, we were unable to determine whether or not the information in Note 9 represents a departure from Canadian PSAS.

Insufficient support available for contractual rights

Under Canadian PSAS, rights to economic resources arising from contracts or agreements that will result in both an asset and revenue to the Province in the future are required to be disclosed to provide an understanding of the resources that will be available to the Province to meet its future obligations or to finance future operations.

Information on the Province's contractual rights is included in Note 19 of the Summary Financial Statements. We were unable to obtain sufficient appropriate audit evidence regarding contractual rights as at March 31, 2024 as the Province was unable to provide support to allow us to verify the accuracy and completeness of the information included in Note 19. Consequently, we were unable to determine whether or not the information in Note 19 represents a departure from Canadian PSAS.

Key Audit Matters

Key Audit Matters are those matters that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the Summary Financial Statements of the current period. These matters were addressed in the context of our audit of the Summary Financial Statements as a whole, and in forming our auditor's opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on these matters.



In addition to the matters described in the Basis for Qualified Opinion section, we have determined the matters described below to be the key audit matters to be communicated in our auditor's report.

Key audit matters	
Corporate and personal income tax revenues	How the matter was addressed during the audit:
<p>Overview Corporate and personal income tax are major sources of revenues for the Province, at \$900 million and \$4.46 billion respectively for the year. The Province considers economic forecasts and modelling for provincial tax revenue generated between January and March 2024, and generates an estimate based on revenue earned from April to December of the previous year based on Canada Revenue Agency tax assessment information.</p> <p>Related financial statement disclosures Note 1 - Significant Accounting Policies; Schedule 1 - Consolidated Statement of Amounts Receivable</p> <p>Why this is a key audit matter. Corporate and personal income tax revenues are estimates involving significant management judgement and estimation uncertainty.</p> <p>Income Tax revenue in a fiscal year is derived from management's estimates of tax for 2 separate calendar years. For the year ended March 31, 2024, the Province recorded 9 months of revenue for the 2023 calendar year and 3 months of revenue for the 2024 calendar year. The Canada Revenue Agency will not finalize its assessments for either of these years until after the financial statements for the year ended March 31, 2024 have been issued. Uncertainty exists due to differences that may arise in final tax assessments and initial economic estimates.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • We obtained an understanding of the systems and controls over the process of recording and estimating both tax revenues. • We engaged an independent economist to assist us in our review of the Province's economic forecast model for its reasonability and completeness, including management's use of key assumptions. • We reviewed the Province's retrospective review comparing previous actual results to managements estimates using the current model. • We tested the accuracy of management's calculations supporting the estimate. • We reviewed the Province's accounting adjustments made to the economic forecasts.

VERSION DU SITE WEB



Key audit matters

Asset Retirement Obligations	How the matter was addressed during the audit:
<p>Overview In the 2023 fiscal year, the Province was required to adopt the accounting standard PS 3280 Asset Retirement Obligations. We qualified our opinion in 2023 on the basis that the Province had not provided sufficient appropriate audit evidence regarding the completeness and valuation of the amounts recorded and the disclosures required. During the 2024 fiscal year, the Province prepared a supported estimate. At March 31, 2024 the Province recorded \$806 million in asset retirement obligations and restated March 31, 2023 asset retirement obligation to \$811 million.</p> <p>Related disclosures are Note 1 - Significant Accounting Policies; Note 2 –Adoption of New Accounting Standards and Changes to the Accumulated Deficit; Note 13 – Asset Retirement Obligations Schedule 7 – Consolidated Statement of Tangible Capital Assets</p> <p>Why this is a key audit matter. The asset retirement obligations are complex estimated liabilities that require significant judgements. It includes identifying legal requirements and assumptions used in the estimation of the costs to complete the work at a point in the future.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • We obtained an understanding of systems and internal controls over the process of recording asset retirement obligations. • We obtained an understanding of the Province’s methodology and assumptions used. • We examined the Province’s underlying support for all assumptions used in the estimation. • We reviewed the Province’s identification of asset retirement obligations for both the 2023 and 2024 years. • We reviewed changes to the assumptions made in 2024. • We reviewed all financial related disclosures for accuracy and completeness.

VERSION DU SITE WEB



Key audit matters

Financial Instruments	How the matter was addressed during the audit:
<p>Overview Financial Instruments standards PS 3450, Portfolio Investments PS 3041 and Foreign Currency Translation PS 2601 are designed to provide the users of the financial statements information on how instruments were measured, and the extent the Province is exposed to financial risks.</p> <p>Significant items on the statements and disclosures are as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Derivatives Financial Instruments are recorded at fair value in the consolidated statement of financial position. At March 31, 2024, the Province recorded a \$2.3 billion derivative asset, and a \$2.5 billion liability • \$149 million portfolio Investments in equity as disclosed in note 3 are recorded at fair value at March 31, 2024. • Unrealized gains and losses on foreign exchange, derivatives and portfolio investments are recorded in the consolidated statement of remeasurement gains and losses. The accumulated remeasurement losses at March 31, 2024 were \$521 million. <p>Related disclosures are Note 1 - Significant Accounting Policies; Note 3 – Financial Instrument Classification; Note 4 - Portfolio Investments; Note 12 - Risk Management and the Use of Derivative Financial Instruments; Schedule 4 - Consolidated Statement of Public Debt</p> <p>Why this is a key audit matter. Financial Instruments and related standards have a significant impact on the consolidated financial statements. The measurement uncertainty involved in the determination of the fair value of derivatives is complex and requires management’s judgement. There are also key disclosures related which include investments and risk disclosures associated with the Province’s use of these instruments.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • We obtained an understanding of systems and internal controls over the process of recording and the valuation of derivatives. • We reviewed any changes in the valuation model to assess the appropriateness of the Province’s model in estimating the fair value of derivatives. • We examined the Province’s underlying data for its estimate of fair value of derivatives. We tested the completeness of derivatives recorded in the Province’s financial statements • We reviewed the Province’s identification of other contract types to ensure any material embedded derivatives identified were accurate and recorded. • We tested management’s calculations of gains and losses recorded on the consolidated statement of remeasurement gains and losses for accuracy and completeness. • We reviewed all financial instruments-related disclosures for accuracy and completeness.



Other Information

The Province is responsible for the other information. The other information comprises the Province of Manitoba Annual Report and Public Accounts (the Annual Report) but does not include the Summary Financial Statements and our auditor's report thereon. The Annual Report is expected to be made available to us after the date of this auditor's report.

Our qualified opinion on the Summary Financial Statements does not cover the other information and we will not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the Summary Financial Statements, our responsibility is to read the other information identified above when it becomes available and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the Summary Financial Statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated.

When we read the Annual Report, if we conclude that there is a material misstatement therein, we are required to communicate the matter to those charged with governance. As described in the *Basis for Qualified Opinion* section above, we were unable to obtain sufficient appropriate evidence about the disclosures for contractual obligations and contractual rights as at March 31, 2024. Accordingly, we will be unable to conclude whether or not the other information is materially misstated with respect to this matter.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Summary Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the Summary Financial Statements in accordance with PSAS, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of Summary Financial Statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the Summary Financial Statements, management is responsible for assessing the Province's ability to continue as a going concern, meaning that the Province will continue in operation, and will be able to realize assets and discharge liabilities and meet its statutory obligations in the normal course of operations for the foreseeable future.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Province's financial reporting process. With respect to the Province, those charged with governance refers to the Minister of Finance.



Auditor's Responsibilities for the Audit of the Summary Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the Summary Financial Statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these Summary Financial Statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the Summary Financial Statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Province's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Province's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the Summary Financial Statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Province to cease to continue as a going concern.



- Evaluate the overall presentation, structure and content of the Summary Financial Statements, including the disclosures, and whether the Summary Financial Statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Obtain sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Province to express an opinion on the Summary Financial Statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the group audit. We remain solely responsible for our audit opinion.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

From the matters communicated with those charged with governance, we determine those matters that were of most significance in the audit of the Summary Financial Statements of the current period and are therefore the key audit matters. We describe these matters in our auditor's report unless law or regulation precludes public disclosure about the matter or when, in extremely rare circumstances, we determine that a matter should not be communicated in our auditor's report because the adverse consequences of doing so would reasonably be expected to outweigh the public interest benefits of such communication.

Winnipeg, Manitoba
September 25, 2024

Tyson Shtykalo, FCPA, FCA
Auditor General

Annexe B - Extraits des états financiers résumés

SUMMARY FINANCIAL STATEMENTS CONSOLIDATED STATEMENT OF REMEASUREMENT GAINS AND LOSSES For the year ended March 31, 2024

	(\$ millions)	
	2024 Actual	2023 Restated
Accumulated remeasurement gains/(losses), beginning of year, before other comprehensive income	(982)	(436)
Unrealized gains/(losses) Attributable to:		
Foreign Exchange.....	1	(540)
Derivatives.....	688	(7)
Portfolio Investments:		
Quoted in an active market.....	55	-
Total unrealized gains/(losses)	744	(547)
Reclassified to Consolidated Statement of Operations:		
Foreign exchange.....	(34)	(6)
Derivatives.....	37	7
Portfolio Investments:		
Quoted in an active market.....	(66)	-
Total reclassified to the statement of operations	(63)	1
Accumulated remeasurement gains/(losses), end of year, before other comprehensive income.....	(301)	(982)
Accumulated other comprehensive income/(loss), beginning of the year.....	(291)	(264)
Other comprehensive income/(loss) (Schedule 3).....	71	(27)
Accumulated other comprehensive income/(loss).....	(220)	(291)
Accumulated remeasurement gains/(losses), end of year.....	(521)	(1,273)

SUMMARY FINANCIAL STATEMENTS CONSOLIDATED STATEMENT OF REMEASUREMENT GAINS AND LOSSES

For the Year Ended March 31, 2023

	(\$ millions)
	2023 Actual
Accumulated remeasurement gains/(losses), beginning of year	-
Adjustment on adoption of the financial instruments related standards:	
Accumulated unrealized remeasurement gains/(losses).....	(746)
Accumulated unrealized foreign exchange gains/(losses).....	311
	(435)
Net remeasurement gains/(losses) attributable to:	
Derivatives.....	(7)
Foreign exchange.....	(540)
Equity at fair value.....	-
Net remeasurement gains/(losses) for the year.....	(547)
Accumulated other comprehensive income/(loss), beginning of the year	(264)
Other comprehensive income (Schedule 3).....	42
Accumulated other comprehensive income/(loss).....	(222)
Accumulated remeasurement gains/(losses), end of year.....	(1,204)

VERSION DU SITE WEB

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

SCHEDULE 8

GOVERNMENT ORGANIZATIONS, COMPONENTS AND BUSINESS ENTERPRISES COMPRISING THE GOVERNMENT REPORTING ENTITY

HEALTH

Health, Seniors and Long-Term Care

CancerCare Manitoba
 Not-for-Profit Personal Care Homes and Community Health Agencies
 3885136 Manitoba Association Inc. (operating as Calvary Place Personal Care Home)
 Actionmarguerite (Saint-Boniface) (Saint-Vital) and (St. Joseph)
 Bethania Mennonite Personal Care Home, Inc.
 Clinique Youville Clinic Inc.
 Donwood Manor Personal Care Home Inc.
 Eden Mental Health Centre
 Fred Douglas Personal Care Home
 Holy Family Home Inc.
 Hope Centre Health Care Incorporated
 Klinik Incorporated
 LHC Personal Care Home Inc.
 Luther Home Corporation
 MFL Occupational Health and Safety Centre Inc.
 Main Street Project, Inc.
 Meadowood Manor
 Menno Home for the Aged Inc. (Personal Care Home Division)
 Mount Carmel Clinic
 Nine Circles Community Health Centre Inc.
 Niverville Heritage PCH Inc.
 NorWest Co-op Community Health Centre, Inc.
 Odd Fellows and Rebekahs (Personal Care Homes Inc. Golden Links Lodge)
 Park Manor Care Inc.
 Pembina Place Mennonite Personal Care Home Inc.
 Prairie View Lodge Inc.
 Rest Haven Nursing Home
 Rock Lake Health District
 Salem Home Inc.
 Sexuality Education Resource Centre Manitoba, Inc.
 Southeast Personal Care Home Inc.
 Tabor Home Inc.
 The Convalescent Home of Winnipeg
 The Salvation Army Golden West Centennial Lodge
 The Saul and Claribel Simkin Centre Personal Care Home Inc.
 Villa Youville Inc. - Nursing
 West Park Manor Personal Care Home Inc.
 Women's Health Clinic Inc.
 Regional Health Authorities (including controlled organizations)
 Interlake-Eastern Regional Health Authority
 Northern Regional Health Authority Inc.
 Prairie Mountain Health
 Southern Health-Santé Sud
 Winnipeg Regional Health Authority
 Rehabilitation Centre for Children, Inc.
 St.Amant Inc.
 Shared Health Inc.

EDUCATION AND ECONOMIC DEVELOPMENT

Advanced Education and Training

Assiniboine Community College
 Brandon University
 Manitoba Institute of Trades and Technology
 Red River College Polytechnic
 Research Manitoba
 Université de Saint-Boniface
 University College of The North
 University of Manitoba
 University of Winnipeg

Education and Early Childhood Learning

Public School Divisions
 Beautiful Plains School Division
 Border Land School Division
 Brandon School Division
 Division scolaire franco-manitobaine
 Evergreen School Division
 Flin Flon School Division
 Fort La Bosse School Division
 Frontier School Division
 Garden Valley School Division
 Hanover School Division
 Interlake School Division
 Kelsey School Division
 Lakeshore School Division
 Lord Selkirk School Division
 Louis Riel School Division
 Mountain View School Division
 Mystery Lake School District
 Park West School Division
 Pembina Trails School Division
 Pine Creek School Division
 Portage la Prairie School Division
 Prairie Rose School Division
 Prairie Spirit School Division
 Red River Valley School Division
 River East Transcona School Division
 Rolling River School Division
 Seine River School Division
 Seven Oaks School Division
 Southwest Horizon School Division
 St James-Assiniboia School Division
 Sunrise School Division
 Swan Valley School Division
 Turtle Mountain School Division
 Turtle River School Division
 Western School Division
 Whiteshell School District
 Winnipeg School Division

VERSION DU SITE WEB

SCHEDULE 8 (cont'd)

GOVERNMENT ORGANIZATIONS, COMPONENTS AND BUSINESS ENTERPRISES COMPRISING THE GOVERNMENT REPORTING ENTITY

EDUCATION AND ECONOMIC DEVELOPMENT (continued)

Economic Development, Investment, Trade and Natural Resources

Abandonment Reserve Fund
Economic Development Winnipeg Inc. - Note b
Manitoba Development Corporation
Manitoba Opportunities Fund Ltd.
Mining Rehabilitation Reserve Fund
Quarry Rehabilitation Reserve Fund
Rural Manitoba Economic Development Corporation

Indigenous Economic Development

Communities Economic Development Fund

SOCIAL SERVICES

Families

General Child and Family Services Authority

Housing, Addictions and Homelessness

Manitoba Housing and Renewal Corporation

COMMUNITY AND RESOURCE DEVELOPMENT

Agriculture

Manitoba Agricultural Services Corporation

Environment and Climate Change

Efficiency Manitoba Inc.
Manitoba Hazardous Waste Management Corporation

Transportation and Infrastructure

Municipal and Northern Relations

Manitoba Water Services Board
North Portage Development Corporation - Note a

GENERAL GOVERNMENT

Public Debt

Notes:

- North Portage Development Corporation is a government business partnership
- Economic Development Winnipeg is a government partnership
- Fiscal Stabilization Account
- Reports to Minister of Finance
- Reports to Minister of Justice
- Reports to Minister of Sports, Culture, Heritage and Tourism

JUSTICE AND OTHER EXPENDITURES

Public Service Commission

Employee Pensions and Other Costs
Executive Council
Legislative Assembly
Tax Credits

Consumer Protection and Government Services

Manitoba Education, Research and Learning Information
Networks (MERLIN)
Materials Distribution Agency
Vehicle and Equipment Management Agency
Entrepreneurship Manitoba
The Public Guardian and Trustee of Manitoba

Finance

Insurance Council of Manitoba
Manitoba Financial Services Agency
Pension Asset Fund

Justice

Legal Aid Manitoba
Liquor, Gaming and Cannabis Authority of Manitoba
Manitoba Law Reform Commission

Labour and Immigration

Sport, Culture, Heritage and Tourism

Le Centre culturel franco-manitobain
Manitoba Arts Council
Manitoba Centennial Centre Corporation
Manitoba Combative Sports Commission
Manitoba Film and Sound Recording
Development Corporation
Sport Manitoba Inc.
Travel Manitoba

SPECIAL ACCOUNTS, not attached to a Sector or Department

Rainy Day Fund - Note c

GOVERNMENT BUSINESS ENTERPRISES: (Schedule 3)

Utility:

Manitoba Hydro-Electric Board - Note d

Insurance:

Deposit Guarantee Corporation of Manitoba - Note d
Manitoba Public Insurance Corporation - Note e

Finance:

Manitoba Liquor and Lotteries Corporation - Note f

Notre vision

Responsabilisation du gouvernement et excellence en administration publique au service des Manitobains.

Notre vision

Fournir de manière indépendante des renseignements, des conseils et des garanties concernant les activités du gouvernement et la gestion des fonds publics

Nos valeurs

Indépendance

Nous sommes indépendants du gouvernement et réalisons un travail objectif et impartial.

Intégrité

Nous agissons avec honnêteté et appliquons des normes déontologiques élevées.

Innovation

Nous mettons de l'avant l'innovation et la créativité dans nos activités et nos façons de faire.

Travail d'équipe

Nous travaillons en équipe en mettant en commun les connaissances et les compétences de chacun pour atteindre nos objectifs.

Vérificateur général

Tyson Shtykalo, FCPA, FCA

Vérificatrice générale adjointe

Natalie Bessette-Asumadu

Assistant du vérificateur général, technologies de l'information et innovation

Wade Bo-Maguire

Assistant du vérificateur général, enquêtes et projets stratégiques

Jeffrey Gilbert

Assistant du vérificateur général, pratiques professionnelles et assurance de la qualité

Phil Torchia

Équipe d'audit

Ryan Amurao

Michael Bailey

Julie Bartel

Japneet Bhalla

Bryden Boyechko

Shane Charron

Tony Chu (audit informatique)

Manisha Dhakal

Bolaji Fasasi

Emily Gibson

Willy Hernandez (audit informatique)

Graham Hickman

Emelia Jaworski

Jo Johnson

Alyson Kuzie

Mark Lee

Danielle LeGras

Evan Luke

Abhijit Manace

Matthew McConnell

Ian Montefrio (audit informatique)

Adam Muirhead

Gabriel Nazario (audit informatique)

Arlene Nebrida (audit informatique)

Kristina Pauli

Hannah Santiago

Deanna Scott

David Storm

Brendan Thiessen

Erika Thomas

Cherice Will

James Wright

Maximilien Xiang

Selina Yang

Directeur des communications

Frank Landry

Soutien administratif

Alexandra Dela Cruz

Tara MacKay

Ivanna Romero

Conception graphique

Waterloo Design House

Le Bureau vérificateur général du Manitoba reconnaît avec respect que nous menons nos activités sur les terres ancestrales des nations anichinabé, anishinewuk, dakota oyate, dénésuline et nehethowuk, ainsi que sur le territoire national des Métis de la Rivière-Rouge. Nous respectons les traités conclus sur ces territoires, nous reconnaissons les préjudices et les erreurs du passé et nous nous engageons à aller de l'avant en partenariat avec les communautés autochtones dans un esprit de réconciliation et de collaboration.



Vérificateur général
MANITOBA

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec notre bureau :

Bureau du vérificateur général
330, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : 204 945-3790
contact@oag.mb.ca | www.oag.mb.ca/fr



@AuditorGenMB



@AuditorGenMB



@AuditorGenMB



company/manitoba-auditor-general